

# COMMUNE DE VISSAC-AUTEYRAC

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20/10/2020

---

Présents : Mesdames BLAUGY Pascale, BONHOMME Yolande, PARRIN-MALFANT Michèle, PERGIER-MERLE Marie-Christine, Messieurs BOURGON Jérôme, CHABANON Philippe, COMTE Cédric, DUNIS Damien, GERENTON Laurent, TOURETTE-CHAURAND Samuel.

Pouvoir : M. PAPARIC Thierry à M. CHABANON Philippe

Secrétaire de séance : Madame Yolande BONHOMME

Guyline VIDAL, secrétaire de mairie assistait à la réunion.

### **Ordre du jour :**

Validation du compte rendu du conseil municipal du 27/07/2020. Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

#### **1- Autorisation donnée à Mme le Maire pour toutes dépenses inférieures à 5 000 € HT.**

Le Conseil Municipal **AUTORISE** Madame le maire à effectuer toutes dépenses inférieures à 5 000 € sans réunir le Conseil Municipal, pour le bon fonctionnement de la commune.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

#### **2- Demande de subventions pour les travaux de voirie communale.**

Madame le Maire explique qu'il y a des travaux de voirie importants, à réaliser sur la Commune :

- la Voie Communale n°2 allant de Lachaud (devant chez M. CLEMENT), direction du village de Blaizat, jusqu'à la limite avec la commune de Mazeyrat d'Allier a besoin d'être totalement refait, soit environ 1 550 mètres sur 4 mètres de large

- La rue traversante du Village de Luc

- Les entrées de 10 maisons

Montant total des travaux estimés à 141 564.72 € HT, soit 169 877.66 € TTC

Le plan de financement pourrait être ainsi :

- 20 000 € d'aide au titre du Fonds 199
- 70 780 € d'aide au titre de la DETR 2021 (50 % de 141 564.72 € HT)
- Autofinancement : 50 784.72 €

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les travaux et le plan de financement proposé

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

#### **3- Demande de subvention DETR 2021 pour les travaux de construction de toilettes à Vissac.**

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le projet de construction de toilettes publiques devant la salle des fêtes de Vissac, ainsi que le financement prévu. Ces travaux sont estimés à 20 000 € HT, soit 24 000 € TTC.

Le plan de financement pourrait être ainsi :

- DETR 2021 : 20 000 € x 60% = 12 000 €
- Autofinancement : 8 000 €

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

#### **4- Objet : Mission d'assistance du coordonnateur du CDG43 pour la réalisation du projet d'extension du hangar communal.**

Le Conseil Municipal **ACCEPTÉ** la proposition faite par le CDG43 pour la réalisation de plans, la réalisation du dossier de consultation des entreprises, l'assistance pour la passation des marchés de travaux, le suivi des travaux et la réalisation des certificats de paiement pour la réalisation du projet d'extension du hangar communal.

Le coût s'élève à 2 600 € nets décomposés comme suit :

- Signature de la convention : 20%
- DCE : 40%
- Passation des marchés : 20 %
- Réception des travaux : 20%

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

#### **5- Location des biens de sections**

Madame le Maire explique que tous les 6 ans la location des biens de section doit être réactualisée. Madame le Maire propose au conseil municipal

- Que la location des biens communaux pour l'année 2020 soit identique à l'année 2019, compte tenu de la réunion en fin d'année et du report de réunion suite au COVID-19
- Que l'attribution des biens de section qui va se tenir le samedi 7 novembre en mairie, soit effective à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 et ce pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.
- De garder les tarifs précédemment appliqués.

Le conseil municipal VALIDE le renouvellement de la location des biens de section.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

#### **6- Actualisation de la convention RPI et tarif des repas de la cantine.**

Le conseil municipal VALIDE la mise à jour de la convention RPI entre la commune de Vissac-Auteyrac et de Siaugues-Sainte-Marie et ACCEPTE les 2 propositions ci-dessous, qui entrent en application pour l'année scolaire 2020-2021 :

- Rendre adaptable la convention d'une année sur l'autre.  
Actuellement ceux sont les élèves du 3<sup>ème</sup> cycle du primaire du primaire qui sont scolarisés à l'école de Lachaud, le souhait de ne pas rester figé dans les classes par rapport au niveau dans le RPI d'une année sur l'autre.
- Accorder une participation financière à tous les élèves scolarisés sur le site de Lachaud à hauteur 2.75€, qu'ils soient de la commune ou hors commune.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

#### **7- Achat d'un broyeur**

Mme le maire laisse la parole à M. Cédric COMTE pour faire la présentation du broyeur de la marque NEGRI.

Ce broyeur s'attelle au tracteur de la commune et correspond aux demandes de broyage de branches sur la commune. Il est équipé d'un dispositif de sécurité maximale pour l'utilisateur.

Ce broyeur est estimé à 7 890 € HT, soit 9 468 € TTC.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** l'achat du broyeur présenté au tarif indiqué.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

#### **8- Proposition de coupe de parcelles de bois section de Curmilhac et d'Auteyrac.**

Le conseil municipal **VALIDE** la coupe de bois dans les parcelles ZA15 et ZA19 de la section de Curmilhac et dans la parcelle B238 de la section d'Auteyrac par l'entreprise UNYSILVA dans les conditions suivantes :

- Poteaux à 45 € / m<sup>3</sup>
- Fermettes à 30 € / m<sup>3</sup>
- Palettes à 14 € / m<sup>3</sup>
- Trituration à 6 € / m<sup>3</sup>

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

### **9- Représentant à la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges)**

Le conseil municipal DESIGNNE M. Thierry PAPARIC, délégué titulaire et Mme Yolande BONHOMME, Déléguée suppléante.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

### **10- Transfert de la compétence PLU (Plan Local d'Urbanisme) à la communauté de communes des Rives du Haut-Allier.**

Madame le Maire explique que par délibération du conseil municipal en date du 17 février 2017, la commune s'était opposée au transfert de la compétence : « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ». Le conseil municipal **S'OPPOSE** une nouvelle fois, au transfert de cette compétence à la Communauté de Communes des Rives du Haut-Allier.

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

### **11- Membres de la commission d'appel d'offres**

Madame le Maire explique que la commission doit être composée de 6 membres en plus du maire, qui y siège de droit et propose Samuel TOURETTE-CHAURAND pour compléter cette liste

Le Conseil Municipal **DESIGNE** Samuel TOURETTE-CHAURAND pour compléter la liste des membres de la commission d'appel d'offres (Michèle PARRIN-MALFANT (Maire), Jérôme BOURGON, Philippe CHABANON, Cédric COMTE, Damien DUNIS, Laurent GERENTON)

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

### **12- Contrat d'assurance des risques statutaires**

Le Conseil municipal **VALIDE** le renouvellement de l'adhésion au contrat d'assurances risques statutaire dans les conditions suivantes :

Assureur : CNP - Sofaxis  
Durée du contrat : 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021  
Régime du contrat : capitalisation  
Préavis : Adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de 6 mois.

#### Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 5,30 %

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

Tous les risques avec une franchise de 10 jours par arrêt en maladie ordinaire : 1.05 %

Vote : Pour à l'unanimité (11 voix)

**Divers :** La déclaration obligatoire des ruches avant le 31/12/2020 à l'adresse : mesdemarches.agriculture.gouv.fr

Madame le maire lève la séance à 23h50

Fait à Lachaud-Curmilhac, le 22/10/2020

Madame Yolande BONHOMME,